

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D026/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt, le 13 mars, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Maison de l'enfance, 17 rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 6 mars 2020

Nombre de membres	En exercice : 21
Présents : 11	Votants : 11

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL

Étaient absents : Mme ANTOMPIETRI, Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN

DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : Aucun pouvoir communiqué

Secrétaire de séance : M. MARLARGÉ

Objet : Enfance Jeunesse – Approbation de la convention de mise à disposition de locaux de la commune de Saint-Eloi-de-Fourques au profit du C.I.A.S.

PJ : Convention

Monsieur le Président rappelle que le C.I.A.S., dans le cadre de sa compétence Enfance Jeunesse, gère de nombreuses structures d'accueil du jeune enfant à l'adolescent, en différents points du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Afin de faciliter l'organisation de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire sur son secteur, la commune de Saint-Eloi-de-Fourques a décidé d'apporter son soutien au C.I.A.S. en mettant à sa disposition différents espaces (salle d'activité communale, terrain multisports...).

Aussi, Monsieur le Président soumet à l'approbation du conseil d'administration la convention afférente fixant les modalités de cette mise à disposition.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention de mise à disposition de locaux de la commune de Saint-Eloi-de-Fourques au profit du C.I.A.S.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20200313-20D026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.